



Validé le 26 février 2013 par le CD de la Ligue de l'IdF

Le Trophée des Familles, saison 2012 - 2013

La Ligue de l'Île-de-France des Échecs organise le Trophée des Familles qui comporte plusieurs étapes lors d'une même saison.

1. Historique

Le Trophée des Familles est né à la Fédération Française de Tennis, adapté aux Échecs par Jean-Olivier Leconte et le Club de Saint-Mandé, élargi à l'ensemble de la Ligue par Xavier Rubini lors de la saison 2011 – 2012.

2. Principes

Chaque étape du Trophée des Familles est un tournoi homologué Elo Rapide qui comporte 6 rondes (la dernière étape en comporte 7).

Chaque étape commence à 14 h.

Le Trophée des Familles se joue par équipes : à chaque ronde de chaque étape, une équipe joue contre une autre équipe.

Chaque équipe comporte deux joueurs d'une même famille (terme à prendre au sens large ¹). D'une étape à l'autre, un joueur peut être remplacé par une autre personne de sa famille.

Chaque joueur possède une licence fédérale A ou B avant chaque étape.

3. Organisation technique

Chaque étape est un tournoi organisé au Système suisse dont la cadence est : 2 fois 15 min.

Chaque équipe désigne un premier et un deuxième échiquier avant la compétition. L'équipe prend le nom de famille du joueur de l'échiquier n° 1. Par défaut, le joueur ayant le plus fort classement Elo, joue au 1^{er} échiquier. L'ordre des deux joueurs de chaque équipe est fixe pendant toutes les rondes d'une même étape.

Lorsque le 1^{er} échiquier d'une équipe a les Blancs, le second échiquier a les Noirs. À la ronde suivante, les couleurs sont alternées si l'appariement le permet.

C'est une compétition par équipes, le classement se fait donc par équipes. Les parties comptent pour le classement Elo individuel de chaque participant.

4. Officialisation

Un Club qui souhaite organiser l'une des étapes transmet sa proposition à la Ligue de l'Île-de-France qui labellisera le tournoi. Pour cela, le Club respectera le cahier des charges lorsque celui-ci sera édité.

Il faut que la date de l'étape :

- Soit transmise à la Ligue si possible au moins un mois avant le jour envisagé ².
- Évite les dates des autres compétitions de la Ligue, surtout si elles s'adressent aux mêmes catégories de joueurs.
- Soit éloignée autant que possible des dates des autres étapes du Trophée des Familles.

Lorsqu'il y aura eu accord avec le Club organisateur, le tournoi sera annoncé sur le site de la Ligue. Avec le nom de l'arbitre et les liens facilitant les inscriptions. (Cf. le point n° 7.)

¹ : parent / enfant, grand-parent / enfant, oncle ou tante / enfant, cousin(e)s, frères ou demi-frères, sœurs ou demi-sœurs, frère ou demi-frère / sœur ou demi-sœur, mari / femme, parents, grands-parents, concubins, beau-père ou belle-mère / enfant, etc.

² : Transmettre au président de la Commission « Trophée des Familles », pour la Ligue :
Marc Gatine, 06 09 60 63 29 – m.gatine@gmail.com

5. Classement

5.1. À la fin de chaque étape :

- 20 points sont attribués à la première équipe.
- 19 points pour la 2^{ème}.
- 18 points pour la 3^{ème}.
- 17 points pour la 4^{ème}.
- Et cætera jusqu'à 10 points.

S'il y a des équipes ex æquo, on utilise comme départage la somme des points individuels (marqués par échiquier).

S'il y a encore égalité entre deux équipes après ce départage, on ne les départage plus, elles marquent autant de points « p » l'une que l'autre et se classent à la place « c ». L'équipe classée immédiatement derrière elles, marque « p - 1 » points et se classe à la place « c + 1 ».

5.2. Le total des points obtenus par une équipe lors de l'ensemble des étapes détermine son classement final. Si, pour celui-ci deux équipes ont le même total de points, le 1^{er} départage se fera sur le nombre de participations aux étapes de la saison, le second départage se fera sur l'équipe la plus jeune.

Le secrétariat de la Ligue collecte les résultats de chaque étape.

6. Ce qu'offre le Club organisateur d'une étape

- Des goûters pour les participants.
- Des récompenses au moins pour les cinq premières équipes.

Tarif d'inscription conseillé : 12 € par équipe.

7. Ce qu'offre la Ligue

- Elle affiche le règlement de ce Trophée des Familles sur son site, et l'actualise au fur et à mesure des modifications.
 - Elle suggère un « modèle » pour faciliter l'inscription des équipes auprès du Club organisateur d'une étape³.
 - Après qu'il y ait eu accord avec le Club organisateur, la Ligue labellise le tournoi et affiche sur son site la date du tournoi et les liens facilitant les inscriptions (cf. le point n° 4).
 - Après le tournoi, elle affiche les résultats et, dans la mesure du possible, les éventuels documents transmis par le Club organisateur.
 - Elle verse une aide de 150 € à chaque Club organisateur d'une étape.
 - À l'issue de la dernière étape, elle fournit au moins cinq trophées qui sont remis aux équipes ayant cumulé le plus de points dans l'année.
 - Elle conserve pendant six mois les trophées qui n'auraient pas été retirés par les équipes lors de la dernière étape.
 - La Commission « Trophée des Familles » comprend – s'ils sont d'accord - un représentant par Club organisateur de la saison précédente, le ou les arbitres de cette même saison, le responsable désigné par le président de la Ligue. Tout membre de cette Commission n'a qu'une seule « voix ».
- La Commission est chargée d'élaborer le règlement et ses éventuelles modifications, qu'elle fera valider par le Comité Directeur de la Ligue. Ses membres sont contactés si une difficulté survient.
- Ce règlement et ses modifications doivent être approuvés par le Comité Directeur de la Ligue.

³ : Bulletin d'inscription suggéré :

	joueur n° 1	joueur n° 2
NOM et Prénom :		
date de naissance :		
n° de téléphone :		
adresse postale :		
adresse de messagerie :		
lien de famille entre les 2 :		
déjà licencié en Club ?	(barrer) OUI NON	(barrer) OUI NON
si oui → n° de licence, nom du Club, classement		

(L'équipe prend le nom de famille du joueur n° 1)